

PROGRAMME DE LÉGISLATURE 2025-2030

CONSEIL ADMINISTRATIF
DE LA VILLE DE GENÈVE

Edition

Ville de Genève - 2025

Rédaction

Yannick Richter (coordination)
Tim Fontolliet
Grégory Gourdou-Labourdette
Marc Moulin
Anna Vaucher
Guillaume Zufferey

Rédaction photo

Julien Gregorio

Design

Tilt – communication visuelle

Impression

CMAI

Remerciements

Le Conseil administratif tient à remercier le comité de pilotage ainsi que l'ensemble des départements et services municipaux pour leur contribution à ce programme de législature 2025-2030.

Crédits photos (de gauche à droite)

P.1	Greg Clément
P.2	Sandra Pointet
P.3	Magali Girardin
P.4	Pierre Albouy, David Nicolas Parel, Cédric Vincensini
P.5	Greg Clément
P.6	Greg Clément, David Nicolas Parel, Nicole Zermatten
P.7	Valérie Martinez
P.8	Nicole Zermatten, Lionel Devaux, Lionel Devaux
P.9	Magali Girardin
P.10	Magali Girardin, Eric Roset, Thomas Ruhland
P.11	Magali Girardin
P.12	Giona Mottura, Magali Girardin, Magali Girardin
P.13	David Nicolas Parel
P.14	Elisa Larvego, David Wagnières, David Wagnières

MESSAGE DU CONSEIL ADMINISTRATIF



La législature qui s'est ouverte en juin 2025 s'inscrit dans un climat particulier de tensions, d'incertitudes et d'accroissement des inégalités, où les défis sont nombreux. Au premier rang de ceux-ci figure la situation budgétaire, qui déterminera la marge de manœuvre pour les années à venir. La Ville devra trouver des solutions appropriées pour préserver les prestations à la population et mener à bien les nombreux projets nécessaires au maintien et au renforcement de la qualité de vie de tous et toutes, en assurant sa capacité à investir dans des projets collectifs.

► Notre ville doit être attractive, en restant un espace où la culture est une expérience vivante, partagée et accessible, et en soutenant et développant la richesse de sa vie sportive et associative. Il convient aussi d'assurer à chacune et chacun de pouvoir évoluer en toute sécurité dans une ville propre et arborée qui répond aux défis du changement climatique.

La Ville de Genève a également la responsabilité de répondre aux grandes évolutions qui sont déjà en cours ou planifiées, dont la densification et la création de nouveaux quartiers d'envergure qui vont transformer sa physionomie dans les prochaines décennies. Des équipements publics de qualité devront être aménagés notamment pour répondre aux besoins en matière d'accueil préscolaire, scolaire et parascolaire tout comme des espaces socioculturels.

Face aux menaces globales que constituent les conflits armés, la montée des mouvements populistes, l'augmentation des inégalités et les assauts contre la démocratie et l'Etat de droit, nous avons également la responsabilité de préserver notre rôle historique de Ville internationale, garant de nombreux emplois et de notre place dans le monde, et d'accompagner les changements qu'implique la crise du multilatéralisme à notre échelle.

Lieu de dialogue, de compromis, de culture partagée et d'innovation sociale et écologique,

Genève doit rester aux avant-postes de la défense des valeurs cardinales que sont le respect des droits humains, la protection de l'environnement, le soutien à la paix, à l'égalité et à la justice sociale. Elle doit également s'assurer de bénéficier d'un tissu médiatique et scientifique vivant, essentiel à la vitalité des débats et de la démocratie.

Ce programme de législature oriente l'action à mener en six grands chapitres transversaux, dans lesquels s'articulent les objectifs majeurs des années à venir. Il permet de donner à la Ville un cap clair, avec des objectifs à même de répondre aux demandes et besoins d'aujourd'hui et de demain des Genevoises et des Genevois.

Confiant dans la capacité de Genève et de ses habitantes et habitants à perpétuer ce qui a fait son succès, le Conseil administratif s'engage avec convictions dans ce nouveau chapitre.

Le Conseil administratif

(de gauche à droite sur la photo)

Marjorie de Chastonay

Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité

Marie Barbey-Chappuis

Département de la sécurité et des sports

Christina Kitsos

Département de la cohésion sociale et de la solidarité

Alfonso Gomez

Département des finances, de l'environnement et du logement

Joëlle Bertossa

Département de la culture et de la transition numérique



JUSTICE SOCIALE ET SOLIDARITÉ

Accentuée par l'augmentation des loyers, des primes d'assurance-maladie et du coût de la vie en général, la pression sur les personnes les plus défavorisées comme sur la classe moyenne ne cesse d'augmenter. Dans ce contexte comme face au changement démographique, la Ville de Genève doit permettre à chacune et chacun de trouver sa place.

► L'évolution de la pyramide des âges implique plus que jamais de tenir compte des besoins de toutes les générations. Ainsi, face au vieillissement de la population, il est essentiel d'accorder une attention particulière à l'inclusion des seniors, en renforçant l'accompagnement social, la stimulation des liens sociaux et la participation. Il apparaît aussi important de développer les mesures d'insertion socio-professionnelles des jeunes. Dans la même optique, la mise à disposition de places de crèche en suffisance reste également une priorité, permettant de concilier vie familiale et vie professionnelle. En outre, l'adoption d'une politique « enfance et famille » permettra de mieux ordonner et de renforcer les actions menées par la Ville, en se basant sur 3 axes : protection, inclusion et participation.

Au chapitre du logement, le développement de nouveaux quartiers obligera à des investissements supplémentaires afin d'accueillir au mieux les nouvelles habitantes et les nouveaux habitants, tout en faisant de ces nouveaux espaces de vie des lieux attractifs, dotés de tous les services nécessaires. En parallèle, les locataires des quartiers plus anciens doivent également voir leurs conditions de vie améliorées, à travers la rénovation du parc immobilier de la Ville, composé de 90% de logements sociaux. Chacune et chacun doit en effet bénéficier de logements modernes adaptés au contexte climatique.

La notion d'accessibilité universelle sera également centrale dans toutes les politiques

publiques, notamment lors de tous les chantiers de rénovation et de construction, en tenant compte de la variété des situations de handicap et en collaborant activement avec des spécialistes et les milieux associatifs concernés. Cette politique sera appliquée également à l'espace public, en poursuivant la mise aux normes PMR des arrêts de transports publics, ou à travers la garantie de mise à disposition d'itinéraires piétons empruntables par tous et toutes.

L'adaptation des services à la population aux nouveaux outils doit impérativement être pensée de manière à ne pas aggraver la fracture numérique, en préservant pour les personnes moins connectées des alternatives et des points de contact physiques.

La cohésion sociale se renforce également par la culture, en favorisant l'ouverture d'esprit et en offrant à chacune et chacun un espace d'expression et de partage. La Ville compte poursuivre une politique d'éveil culturel dès la naissance et aura également pour ambition de renforcer, dans la durée, l'autonomie et la stabilité de celles et ceux qui font la culture au quotidien, par un accompagnement financier, humain et structurel adapté, favorisant des parcours équitables et inclusifs pour créer, innover et s'épanouir.

Les dispositifs en faveur des sans-abris sont également à renforcer, à travers l'amélioration, l'augmentation et la stabilisation des lieux d'hébergement d'urgence pérennes. Enfin, les personnes endeuillées doivent aussi être accompagnées lors de ces moments de vie difficiles. L'achèvement des travaux de rénovation du centre funéraire de Saint-Georges fera partie des améliorations significatives qui permettront de mieux répondre à leurs besoins.

OBJECTIFS DE LÉGISLATURE



1.

Stabiliser et renforcer les dispositifs d'urgence sociale, notamment en proposant des lieux pérennes d'hébergement d'urgence dans des bâtiments de la Ville de Genève

2.

Ouvrir de nouvelles places de crèche et poursuivre la municipalisation des structures d'éducation préscolaire

3.

Développer la politique « enfance et famille » axée sur la protection, la participation et l'inclusion, tout en renforçant la politique d'éveil culturel dès la naissance

4.

Soutenir la construction de logements accessibles et de qualité

5.

Développer les mesures d'inclusion au sein des structures de la petite enfance notamment pour les enfants à besoins particuliers

6.

Poursuivre le déploiement des 10 objectifs d'intervention de la politique de la jeunesse

7.

Déployer les mesures de la politique de la longue vie 2024-2030, notamment celles visant à lutter contre l'isolement des seniors

8.

Renforcer la consultation sociale à destination des personnes de plus de 65 ans

9.

Développer des méthodes pour accélérer la rénovation du parc immobilier vieillissant, composé de 90% de logements sociaux

10.

Répondre aux besoins de la population de chaque quartier en matière d'équipements socio-culturels via notamment la création de nouvelles Maisons de quartier

11.

Lutter contre le non-recours aux prestations sociales en stimulant les liens sociaux et en renforçant l'information et l'orientation auprès des personnes en situation de précarité

12.

Accompagner les familles et proches en deuil en leur proposant des moments de recueillement collectifs et un soutien ciblé et améliorer les conditions d'accueil des familles et proches endeuillés

13.

Soutenir sur le long terme les parcours artistiques professionnels avec des ressources priorisées et pérennes

14.

Promouvoir des espaces numériques plus égalitaires, inclusifs, respectueux et sans violence pour l'inclusion et le développement des compétences de tous et toutes

QUALITÉ DE VIE ET SÉCURITÉ



Genève doit anticiper la poursuite de son essor démographique, dans un contexte où les aléas climatiques amènent de nouveaux défis quant à la manière de penser la ville. Face à la nécessité de conjuguer densité et qualité de vie, le Conseil administratif veillera à ce que notre ville reste sûre et agréable pour tous et toutes.

► Alors que la population continue d'augmenter, répondre aux besoins scolaires et parascolaires pour permettre aux enfants d'étudier dans de bonnes conditions sera au cœur des préoccupations. A cet effet, le nouveau groupe scolaire des Vernets ainsi que l'école Liotard rénovée et agrandie ouvriront en 2027, avant la mise en service de l'école du Mervelet. De nouvelles écoles seront planifiées pour le secteur des Acacias et à la Petite-Boissière.

A travers la mise en œuvre de son Plan directeur communal 2040, la Ville de Genève s'attachera également à répondre aux besoins liés au secteur Praille-Acacias-Vernets (PAV) et à l'extension de la gare de Cornavin, tout en accordant une place privilégiée à la nature en ville.

Pour faire face notamment à la multiplication des épisodes de forte chaleur, l'accès à l'eau fera l'objet d'une attention toute particulière, avec l'installation de lignes d'eau dans la zone de baignade du quai Wilson en attendant le projet de réaménagement définitif ou la pérennisation d'une zone de baignade dans le secteur du jet d'eau, ainsi que dans le cadre du projet de parc à la Pointe de la Jonction. De nouvelles opportunités d'accès fluviaux seront également étudiées, en lien avec les réflexions à mener sur une nouvelle image des abords de la rade et des rives urbaines du Rhône (projet Force Motrice). L'accès à l'eau passera également par la multiplication des fontaines.

Une attention particulière sera parallèlement portée à l'urbanisme culturel, afin de rendre la culture plus accessible dans l'espace public.

Culture et aménagement seront amenés à dialoguer pour réinventer la manière dont

la cité se construit, s'anime et se vit, par exemple en aménageant les bords du Rhône, des Halles de l'Île à la pointe de la Jonction, afin d'y faciliter un parcours culturel, ou en menant à terme l'ouverture du Musée d'Art et d'Histoire sur son quartier.

Comme la culture, le sport doit avoir sa place dans l'espace public. Les animations gratuites seront renforcées, avec le retour de l'Asphalte dans l'ex-halle TPG de la Jonction et de la Canopée sur les quais. L'accès au sport pour tous et toutes sera au cœur des priorités à travers la construction du Centre sportif des Eaux-Vives et de la Maison du sport ou grâce au projet de rénovation du centre sportif du Bout-du-Monde. Des manifestations telles que la Fête du sport, organisée avec le canton et l'Association genevoise des sports, continueront à offrir une vitrine aux clubs locaux et à encourager la population à pratiquer une activité physique.

Le bien-être de la population passant également par sa sécurité, la promotion du civisme et la lutte contre les incivilités continueront d'être au cœur des actions de la police municipale. Un nouveau contrat local de sécurité fixera les axes prioritaires de collaboration entre police municipale et police cantonale. Par ailleurs, un plan directeur de la politique de sécurité de proximité sera établi pour la première fois afin de renforcer et guider la réponse aux enjeux sécuritaires de la police municipale durant la législature.

Enfin, pour renforcer encore l'efficacité et l'efficacité de la Voirie et assurer la propreté dans notre ville, un plan propreté pour la période 2026-2030 mettant l'accent notamment sur l'utilisation de nouvelles technologies et la lutte contre le littering sera élaboré en consultation avec les acteurs et actrices clés dans les quartiers.

OBJECTIFS DE LÉGISLATURE



1.

Réaliser des équipements scolaires, parascolaires et extrascolaires de qualité permettant de répondre aux besoins des enfants et des familles

2.

Dynamiser et développer l'usage de l'espace public autour et avec les lieux culturels

3.

Renforcer la sécurité de proximité grâce à une présence active des APM dans les quartiers et une collaboration efficace avec la police cantonale dans les zones d'action prioritaires identifiées (notamment dans le domaine de la lutte contre le trafic et la consommation de stupéfiant)

4.

Réaménager les préaux d'écoles de la Ville de Genève en favorisant leur végétalisation ainsi que la participation et l'inclusion des enfants

5.

Renforcer la lutte contre les incivilités (notamment en matière de littering, nuisances sonores et infractions à la circulation routière)

6.

Développer l'accès à l'eau, que ce soit pour la baignade ou avec des fontaines supplémentaires, et en requalifiant les rives du Rhône en association avec la société civile

7.

Mettre en œuvre un nouveau plan propreté pour garantir la propreté de l'espace public et renforcer le civisme

8.

Régénérer le tissu urbain en poursuivant l'urbanisation du PAV, en mettant à disposition les équipements publics nécessaires et en contribuant aux projets ferroviaire et urbain de Cornavin, dans le but de développer la mobilité durable

9.

Améliorer la coordination et la communication autour des chantiers, afin de réduire les nuisances pour la population et les commerces

10.

Poursuivre la mise en œuvre du Plan directeur des sports 2022–2030 en matière de construction et de modernisation des équipements sportifs

11.

Occuper positivement le domaine public en favorisant les pratiques sportives et culturelles pour tous les âges

12.

Réaliser des équipements culturels permettant de répondre aux besoins des habitantes et habitants des nouveaux quartiers



ÉCOLOGIE ET CLIMAT

Alors que plusieurs limites planétaires sont dépassées, les villes subissent de manière particulièrement forte les effets du dérèglement climatique. Dans ce contexte, le renforcement de la canopée, l'accélération de l'arborisation et le développement de la biodiversité doivent aller de pair avec une limitation des émissions de CO2 à l'échelle municipale.

► Servant de boussole aux actions menées par la Ville de Genève, la stratégie climat vise à passer de 21% de canopée en 2020 à au moins 25% en 2030. S'appuyant également sur sa stratégie d'arborisation et son plan stratégique de végétalisation 2030, la Municipalité poursuivra la plantation d'arbres tout en renforçant la protection des arbres existants. De nouveaux parcs (Forêt, pointe de la Jonction, esplanade des Vernets ou Campagne Masset) verront le jour, tandis que des requalifications interviendront dans d'autres, notamment au parc Baud-Bovy. De nouvelles micro-forêts urbaines et la végétalisation de toitures viendront compléter ces actions.

La suppression de places de stationnement pour créer de nouvelles parcelles arborées se poursuivra également, ainsi que les projets de piétonnisation, notamment dans le secteur de Rive. Le développement de la Voie verte restera une priorité, tandis que la Ville collaborera avec le canton à la réalisation de plusieurs axes forts de transports collectifs.

En lien avec sa Stratégie biodiversité, la Ville aménagera par ailleurs de nouveaux habitats naturels de qualité, dont des plans d'eau, tout en renforçant et améliorant l'infrastructure écologique et en diversifiant les biotopes existants, au bénéfice de la faune et de la flore. L'expertise et le savoir-faire de ses institutions culturelles et scientifiques sera mise à contribution pour accroître le lien entre l'humain et la nature.

La Ville devra également accroître son autonomie énergétique, en poursuivant l'essor de sa production photovoltaïque, à travers notamment la mise en œuvre du crédit voté par le conseil municipal visant à exploiter environ 17'300 m² de toitures sur quelque 86 bâtiments, qui seront végétalisés et équipés de panneaux solaires sur près de 11'000 m². La croissance des activités numériques impliquera quant à elle un travail sur les infrastructures et les pratiques associées afin de continuer à en réduire les impacts énergétiques et environnementaux.

Dans le cadre de l'objectif intégré dans la Stratégie climat visant à atteindre 50% du parc véhicule de l'administration en propulsion sobre en CO2 d'ici 2030, de nouveaux véhicules seront acquis, et une nouvelle demande de crédit sera déposée afin d'atteindre l'objectif fixé.

De nouvelles mesures seront mises en place afin d'améliorer le tri et de réduire la production de déchets incinérés. Une demande de crédit sera notamment soumise au Conseil municipal pour étendre et renouveler le réseau des écopoints sur le domaine public. Après une phase pilote concluante lors de la dernière législature, le tri à la source des déchets sur les sites administratifs de la Ville de Genève non-ouverts au public sera étendu aux sites ouverts au public, notamment dans les centres sportifs.

La Ville continuera également à promouvoir une offre alimentaire suffisante et équilibrée de produits locaux et durables ainsi qu'à encourager une consommation plus responsable en matière d'objets, notamment textiles ou numériques. La mobilisation de la population et le soutien à la société civile étant cruciaux pour la réalisation de l'ensemble de ces objectifs, la nouvelle Maison de l'Avenir contribuera à renforcer et élargir le réseau d'acteurs et actrices engagés, tout en sensibilisant le public au-delà des cercles déjà convaincus.

OBJECTIFS DE LÉGISLATURE



1.

Créer de nouveaux parcs, développer la canopée et désimperméabiliser les sols afin de multiplier les îlots de fraîcheur au cœur des quartiers, notamment en accompagnant le déploiement des réseaux thermiques structurants

2.

Renforcer la biodiversité en milieu urbain, en augmentant les habitats naturels de qualité, en développant les corridors et réservoirs urbains de biodiversité ainsi qu'en agissant sur la qualité des sols

3.

Informer et mobiliser la population ainsi que les acteurs et actrices du territoire au sujet de la biodiversité locale et des enjeux climatiques

4.

Développer les énergies durables en augmentant sa production solaire propre et son autoconsommation et en prenant des mesures d'économie et d'efficacité, tout en raccordant le parc immobilier municipal aux réseaux thermiques structurants

5.

Développer les mobilités durables en réalisant avec le Canton des nouveaux axes forts de transports publics, en faisant progresser la voie verte d'agglomération, en évitant les situations de mixité des modes (vélo/marche)

6.

Réviser le plan directeur des chemins piétons, en étendant la piétonnisation dans l'hypercentre et aux abords des écoles

7.

Revendiquer la limitation à 30 km/h sur le territoire municipal

8.

Réduire la part de déchets incinérables en renforçant le tri

9.

Accélérer l'électrification du parc véhicule de l'administration afin de réduire l'empreinte carbone des services et améliorer la qualité de l'air en ville

10.

Se doter d'une Stratégie sur la consommation et la production locale et durable servant de cadre à des actions ambitieuses et cohérentes

11.

Participer activement à la gouvernance d'un système alimentaire durable et résilient au niveau du Grand Genève

12.

Tenir les engagements pris par la Ville de Genève dans le cadre de la labellisation Numérique responsable de niveau 2 en faveur d'une politique numérique responsable pérenne et cohérente au sein de son organisation

13.

Poursuivre le déploiement de la charte alimentaire, en l'étendant progressivement aux établissements publics et sur l'ensemble du territoire de la Ville de Genève



CULTURE, RAYONNEMENT ET INNOVATION

Le rayonnement de Genève est dépendant de la bonne santé de sa vie culturelle, sportive, patrimoniale et scientifique, mais aussi de celle de ses entreprises et des nombreuses organisations internationales qui ont participé à construire sa réputation. Dans un contexte d'incertitudes, la Ville doit s'assurer que toutes celles et tous ceux qui participent à renforcer son attractivité bénéficient des meilleures conditions possibles pour innover et s'épanouir.

► Dans la culture comme dans le numérique et les activités scientifiques, la Ville veut ainsi créer un environnement favorable à l'expérimentation et à la création. A ce titre, des projets d'envergure comme la transformation du Musée d'art et d'histoire et la rénovation de la Bibliothèque de Genève seront menés à leur phase de concrétisation, alors que la législature verra également la fin des travaux de rénovation du Musée d'histoire naturelle et du Bâtiment d'art contemporain. L'adaptation aux défis actuels impliquera de mener une politique numérique innovante, soutenant l'économie culturelle et créative et les métiers d'art. Facteur essentiel du rayonnement de Genève, une politique culturelle ambitieuse et inclusive, garantissant l'accès de toutes et tous aux lieux, aux œuvres et aux pratiques artistiques et valorisant la diversité des expressions culturelles, continuera à être menée.

Le rayonnement de Genève passe aussi par sa capacité à accueillir des événements sportifs de grande envergure en priorisant le sport féminin, à l'image de l'Eurofoot qui s'est tenu en 2025. Le Conseil administratif aura à cœur de continuer à favoriser l'accueil de manifestations internationales permettant de positionner Genève comme une ville de sport au niveau mondial, avec la perspective de l'accueil du Tour de France féminin en 2026 et des événements tels que Sail GP et le Gonet Geneva Open. Les animations dans la ville tout au long de l'année seront aussi des facteurs d'attractivité et de rayonnement pour la population comme pour

les touristes, à travers des événements tels que le marché de Noël, le festival Geneva Lux, ainsi que la Canopée et les animations au fil de l'été.

Guidée par sa Stratégie économique, adoptée en 2024, la Ville soutiendra de manière complémentaire avec les politiques économiques cantonales et fédérales la diversification et le renouvellement du tissu économique et l'adaptation de celui-ci aux défis à venir. Le Conseil administratif veillera à ce que les conditions-cadres nécessaires pour prospérer et générer de l'emploi soient maintenues, en prenant en compte le bien-être économique et social de l'ensemble de la population. La transition vers une économie plus durable, favorisant les initiatives de proximité, sociales et solidaires, fera partie des priorités de la législature.

A travers son programme g'InnoVe, la Ville continuera à soutenir des projets innovants ou expérimentaux dans les domaines économique, social, environnemental, culturel ou technologique ayant un impact positif sur la population. Le programme « Innovation » pour l'avenir numérique permettra, lui, de tester les technologies émergentes sur des cas d'usages concrets, d'encourager la créativité au sein de l'administration et de favoriser les partenariats locaux et les solutions souveraines en open source.

Face à la crise du multilatéralisme et aux risques de marginalisation de la voix portée depuis Genève, le Conseil administratif mettra tout en œuvre pour préserver la place de notre ville et renforcer son image de lieu de dialogue et de paix, reconnu pour son rôle dans la défense des droits humains. Un soutien spécifique aux acteurs et actrices de la Genève internationale impactés par la situation actuelle devra ainsi être une priorité, guidée par la Stratégie des relations extérieures adoptée par la Ville en 2024.

OBJECTIFS DE LÉGISLATURE



1.

Accroître la notoriété culturelle, patrimoniale et scientifique de Genève et valoriser la vitalité de ses lieux et de sa création artistique, en collaboration avec des partenaires publics-privés, locaux et internationaux

2.

Valoriser la Rade, notamment à travers des animations et manifestations accessibles et fédératrices durant toute l'année

3.

Accueillir des manifestations sportives d'envergure internationale, en priorisant autant que possible le sport féminin

4.

Réaliser la mise à niveau et l'assainissement des bâtiments culturels patrimoniaux et de création permettant aux publics de continuer à accéder aux collections genevoises et à la création artistique

5.

Promouvoir et soutenir la Genève internationale en facilitant le travail des organisations internationales et non-gouvernementales et en contribuant à la politique d'Etat hôte

6.

Renforcer la place des villes et leur participation au sein de la Genève internationale, en consolidant l'engagement de la Ville de Genève dans les réseaux de villes et en développant des relations de partenariat durables en Suisse comme à l'étranger

7.

Promouvoir une innovation numérique durable, souveraine et porteuse de valeurs, notamment en favorisant l'adoption de solutions libres, éthiques et locales

8.

Participer au renforcement de l'écosystème économique genevois en favorisant la création d'entreprises et leur pérennité ainsi qu'en renforçant les liens avec le tissu économique

9.

Favoriser la transition vers la durabilité en encourageant la mise en place d'une économie productive, circulaire, de proximité, sociale et solidaire

10.

Augmenter la mise à disposition d'espaces de création artistique notamment en mutualisant les pratiques et en créant de nouveaux partenariats

11.

Promouvoir un programme d'innovation numérique en proposant des appels à projets

12.

Renforcer les actions de médiation culturelle et scientifique à l'attention de tous les publics, par des projets hors murs



Face à la montée des discours politiques extrêmes, à une polarisation accrue des débats ainsi qu'au recul à l'échelle mondiale de la démocratie et des droits de certains groupes particulièrement exposés aux discriminations, la Ville de Genève se doit d'incarner dans ses missions et prestations, tout comme à tous les niveaux de son organisation, les valeurs d'égalité, de diversité et d'inclusion qu'elle promeut.

► Dans le cadre de sa politique de promotion de l'égalité de genre, la Ville de Genève s'engagera ainsi pour prévenir les violences sexistes et sexuelles dans la sphère privée comme publique. Un accent particulier sera notamment maintenu sur la prévention du sexisme et du harcèlement dans l'espace public pour renforcer le droit de chaque personne à pouvoir disposer sereinement des espaces publics de la ville. Les actions de la Ville s'inscrivent également dans le cadre de la Stratégie municipale LGBTIQ+ 2030, qui vise à lutter contre les discriminations en lien avec l'orientation sexuelle et affective et l'identité et l'expression de genre.

A travers sa politique en matière de diversité culturelle et de lutte contre le racisme, la Ville de Genève agira par ailleurs pour faire de sa diversité une richesse et lutter contre toutes formes de discrimination liées à l'origine ou à la racialisation. A ce titre, les réflexions et les mesures autour des enjeux de mémoire et de décolonisation de l'espace public et des collections se poursuivront durant cette législature. L'existence d'espaces d'échange et de discussion dynamiques afin de maintenir le lien entre les communautés qui font sa richesse devra rester une priorité.

La Ville agira également en faveur d'une éducation à l'égalité, à la diversité et à l'inclusion ainsi que pour la déconstruction des stéréotypes. Sensibiliser la population à ces thématiques impliquera de promouvoir des modèles et

représentations sans stéréotypes en lien avec le genre, l'orientation affective et sexuelle, l'origine et la racialisation. Il sera important, face à la montée de discours extrêmes notamment sur les réseaux sociaux, d'agir spécifiquement auprès des jeunes pour lutter contre le renforcement des stéréotypes de genre, du masculinisme et du racisme dans les nouvelles générations.

Un paysage médiatique diversifié et dynamique, dans lequel la presse a la possibilité de continuer à assurer son rôle de contrepouvoir et de lutte contre la désinformation, est également un élément essentiel pour garantir la tenue du débat démocratique dans les meilleures conditions possibles. La crise sans précédent que traverse la presse romande, menaçant l'accès de la population à une information factuelle et de qualité, devra ainsi faire l'objet d'une attention particulière. La Ville de Genève apportera son soutien à la recherche de nouveaux modèles économiques permettant aux médias de faire face à la baisse de leurs revenus traditionnels, tout en garantissant l'accès à l'échelon local à des sources d'informations variées.

La Ville entend enfin se doter d'une stratégie de solidarité internationale afin d'adapter son dispositif aux tendances et défis actuels, incluant, à travers l'aide humanitaire, la coopération au développement et le soutien aux droits humains, les enjeux du changement climatique, du genre, des menaces sur la paix et de la fluctuation des financements de l'aide internationale.

Le 0.7% du budget municipal consacré à la solidarité internationale, correspondant à la recommandation des Nations Unies, est ainsi à préserver.

OBJECTIFS DE LÉGISLATURE



1.

Prévenir et lutter activement contre toutes les formes de discrimination et de violence dans l'espace public, en promouvant des espaces plus égalitaires, inclusifs et respectueux, notamment dans la rue et au sein des infrastructures sportives, des lieux de fête et de manifestations

2.

Renforcer l'accès des groupes les plus vulnérables ou précaires aux actions, projets et programmes de lutte contre les discriminations développées par la municipalité

3.

Prendre en compte les enjeux de genre dans les actions de lutte contre la précarité

4.

Renforcer l'intégration des enjeux d'égalité, de diversité et d'inclusion dans l'aménagement de la ville et les questions liées à son héritage historique et culturel

5.

Promouvoir une offre culturelle audacieuse, diversifiée et décloisonnée, qui relie les disciplines et les publics

6.

Poursuivre la politique d'accessibilité universelle en portant une attention à la diversité des situations de handicap, notamment en aménageant l'espace et les bâtiments publics

7.

Promouvoir l'accessibilité universelle en sensibilisant la population et l'administration et en réalisant des formations spécifiques

8.

Agir en faveur d'une sensibilisation du grand public, notamment des jeunes, à l'égalité, à la diversité et à l'inclusion ainsi qu'à la déconstruction des stéréotypes et à la lutte contre toutes les formes de discriminations basées sur le genre, l'identité et l'expression de genre, l'orientation affective et sexuelle, l'origine et la racialisation

9.

Favoriser des espaces d'échanges, de dialogue et de débat citoyen à l'échelle locale

10.

Veiller au maintien d'un écosystème médiatique vivant et diversifié, assurant la disponibilité d'une information qualitative et objective pour la population genevoise

11.

Renforcer l'action de la Ville dans l'aide humanitaire d'urgence, la coopération au développement et la défense des droits humains et du droit international humanitaire, pour la promotion de la paix et du dialogue

12.

Développer la coopération entre villes à travers des projets de solidarité internationale pour une diffusion des valeurs de la Ville, et soutenir des collectivités publiques territoriales dans d'autres pays à travers un appui technique



GOVERNANCE ET FINANCES

La population attend de l'administration qu'elle réponde à ses besoins de manière efficace et adaptée. Les services de la Ville doivent donc suivre les évolutions de la société afin de répondre aux demandes des Genevois et Genevoises au plus près de leurs attentes, tout en garantissant que les collaboratrices et collaborateurs bénéficient des meilleures conditions possibles pour accomplir leurs missions.

► Impactée par un contexte économique délicat, marqué par différentes crises à l'échelle internationale dont les effets se font ressentir jusqu'à Genève, la Ville devra répondre durant cette législature à des défis importants. Plusieurs réformes fiscales au niveau cantonal ou fédéral ont également lourdement grevé ces dernières années les revenus.

La Ville de Genève aura donc la responsabilité, d'une part, de veiller à présenter des finances responsables, et, d'autre part, de continuer à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour maintenir les prestations à la population. Trouver les équilibres nécessaires pour que la nécessité d'agir sur les dépenses n'impacte pas les mesures attendues par les Genevoises et les Genevois pour améliorer leur quotidien sera au cœur des défis de la législature.

De nouveaux moyens pour interagir avec l'administration seront ainsi mis en place pour répondre aux demandes, tout en maintenant des

guichets physiques pour ne laisser personne de côté. Il sera également nécessaire de prendre en compte, au sein de l'administration, les enjeux de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité, de diversité et d'inclusion de manière transversale dans l'ensemble des missions et prestations municipales.

A ce titre, le travail de promotion d'une administration sans discriminations et biais sexistes, racistes, homophobes et transphobes, à tous les niveaux de l'organisation, sera poursuivi, en s'appuyant sur la Charte des valeurs du personnel municipal adoptée en 2024.

La Ville œuvrera ainsi pour favoriser un climat de travail sain, inclusif et respectueux de chacune et chacun, notamment en améliorant les conditions de travail et en valorisant la richesse et la diversité des profils au sein de l'administration. Celle-ci devra également s'engager dans la gestion de la relève, pour anticiper les besoins en matière de ressources humaines, et poursuivre sa transformation numérique.

OBJECTIFS DE LÉGISLATURE



1.

Anticiper les évolutions sociétales et technologiques pour construire et accompagner la relève professionnelle au sein de l'administration

2.

Assurer une gestion responsable des finances permettant de respecter le chemin du retour à l'équilibre budgétaire

3.

Finaliser la répartition des charges et des compétences avec le Canton en lien avec la nouvelle loi sur la culture

4.

Déployer le nouveau processus achat pour une traçabilité, une gouvernance et un contrôle améliorés

5.

Renforcer les actions de prévention des risques psychosociaux (RPS) afin d'améliorer toujours davantage la qualité de vie au travail en réduisant les absences

6.

Entretenir une culture inclusive et intensifier la lutte contre le sexisme et les atteintes à la personnalité au sein de l'administration en poursuivant la sensibilisation du personnel contre toute forme de discrimination

7.

Favoriser une représentation équilibrée des genres au sein des organes de représentation de la Ville de Genève et des postes à responsabilité

8.

Définir une politique d'insertion professionnelle affirmant le rôle social de l'administration

9.

Poursuivre, au niveau de la région, la mise en place d'un mode de gouvernance culturelle concerté garantissant des rôles clairs et des ressources stables

10.

Renforcer l'offre en ligne des services accessibles au public, tout en conservant les guichets

11.

Assurer une bonne gouvernance de la donnée publique pour garantir un cadre de confiance aux citoyennes et citoyens



Ville de Genève
Palais Anna et Jean-Gabriel Eynard
4, rue de la Croix-Rouge
1211 Genève 3

www.geneve.ch/programme-legislature

